

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement. Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale.

BARRIERES DE PREVENTION	<i>Barrière respectée dans le cas étudié</i>	<i>Contribution relative</i>
<i>Lettre adressée aux urgences du CHU, par le médecin traitant, conforme à la situation du patient</i>	<i>NON, cette lettre ne donne aucune information sur la détresse psychologique du patient, ayant motivé l'appel du médecin traitant par sa compagne,</i>	<i>Importante, mais les médecins du CHU auraient dû reconnaître, la détresse psychologique du patient</i>
BARRIERES DE RECUPERATION		
<i>Prise en compte du contexte psychologique du patient par les internes et appel du psychiatre de garde pour conduite à tenir</i>	<i>NON,</i>	Majeure
<i>Intervention de la compagne du patient auprès des internes pour qu'il soit vu par le psychiatre de garde</i>	<i>NON</i>	<i>Important</i>
<i>Lettre adressée au patient par le médecin ayant conclu le dossier de son passage aux urgences, pour lui proposer une consultation en milieu psychiatrique</i>	<i>NON,</i>	<i>Majeure</i>
<i>Réévaluation de l'efficacité du traitement par Cymbalta au bout de 2-4 semaines (AMM du médicament) par le médecin traitant</i>	<i>NON</i>	MAJEURE
<i>Intervention de la compagne du patient pour le convaincre de consulter un psychiatre</i>	<i>NON</i>	<i>Importante</i>
BARRIERE D'ATTENUATION		
<i>Inexistante,</i>	<i>(patient retrouvé mort)</i>	

Ce matériel est réservé à un usage privé ou d'enseignement. Il reste la propriété de la Prévention Médicale, et ne peut en aucun cas faire l'objet d'une transaction commerciale.

ANALYSE DES CAUSES : selon la méthode des tempos (en ligne sur le site Prévention médicale)

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Défauts de compétence technique (Compétence pure)	- Absence de connaissance des recommandations en cas de crise suicidaire (Voir Commentaires, référence 3) - Absence de recours à un avis psychiatrique	Importante
Défauts de compétences non techniques (Compétence dans la gestion des tempos et des aspects non médicaux)	- Pathologie ("douleurs chroniques") relativement fréquente mais dont les risques sont souvent méconnus - Lettre du médecin traitant ne mentionnant pas la cause principale de la venue aux urgences du CHU - Absence de reconnaissance -et, a fortiori de prise en charge-, de la détresse psychologique du patient aux urgences du CHU	Majeure

ANALYSE DETAILLEE

ANALYSE DETAILLEE		
Détail des défauts de compétences non techniques	La procédure d'analyse en tempos peut se retrouver dans le guide d'analyse des incidents accessible sur le site Prévention Médicale.	
Tempo de la maladie (Éléments liés à l'évolution non standard de la pathologie)	- Episodes dépressifs chez un patient douloureux chronique : pathologie relativement fréquente mais dont les risques sont souvent méconnus (Voir Commentaires, références 1,2,3)	Importante
Tempo du patient (éléments liés aux décisions du patient)	- Les refus opposés par le patient à sa prise en charge et leur forme ("irritabilité, colère") font partie intégrante de sa pathologie - Absence d'intervention de la compagne du patient pour lui faire accepter de consulter un psychiatre, ou, tout au moins pour insister auprès du médecin traitant (ou des internes de garde) pour qu' ils demandent un avis psychiatrique	Importante
Tempo du cabinet (éléments liés à l'organisation du travail au cabinet)	- Lettre adressée aux urgences du CHU, sans préciser les raisons ayant motivé l'appel téléphonique de sa compagne	Importante
Tempo du système médical (éléments liés aux temps nécessaires pour obtenir les articulations nécessaires avec les autres professionnels de santé)	- Absence totale, -- voire délibérée selon la réponse de l'interne des urgences rapportée par la compagne du patient --, de prendre en charge la détresse psychologique de ce dernier	Majeure